

## Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis municipal no 73/06

### Rapport de minorité Philippe Schmittler

Demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 800'000.- permettant d'assainir et d'entretenir l'intérieur du Collège et de la salle de gymnastique de la Chavanne.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, formée de MM. Philippe Schmittler, Gilbert Décosterd et Alain Rey s'est réunie à quatre reprises, les 1<sup>er</sup>, 9, 10 et 15 mai 2006. Pour rendre un rapport dans l'urgence.

A l'issue de cette dernière réunion et devant la divergence d'opinion sur la qualité du préavis, le soussigné a décidé de présenter un rapport de minorité.

Ce préavis 73/06 fait suite au préavis 67/05 demandant un crédit d'étude de Fr. 105'600.- pour l'étude préalable des travaux liés à la rénovation et à l'entretien du Collège et de la salle de gymnastique du complexe de la Chavanne présenté au conseil communal en fin 2005.

#### Position de la minorité de la commission ad hoc

Le projet est conforme à l'esprit développé lors de la demande de crédit, mais l'étude n'est pas aboutie.

Pour preuve :

1. Les soumissions ne sont pas rentrées et analysées. Les adjudications ne sont pas négociées, sans parler des contrats.
2. Du chapitre 3 du préavis je lis : Au vu de la nature des travaux et du temps court à disposition !
3. Les coûts sont déterminés sur une moyenne des offres reçues ?
4. Les offres n'étant pas des soumissions nous n'avons pas la garantie que les propositions soient comparatives.
5. Monsieur Rohrer nous a signalé que le prix moyen est 10% plus élevé que l'offre escomptée.
  
6. Le choix du moyen de liaison vertical n'a pas été étudié pour une utilisation future éventuelle des combles. Investissement consenti pour un élève handicapé à la prochaine rentrée des classes ? ( Fr. 60'000.- environ).
7. Le choix des faux-plafond n'a pas été coordonné avec le futur nouveau collège.
8. Le choix d'éclairage retenu pour des raisons économiques n'est pas idoine.
9. Le choix des couleurs envisagé est contestable dans la manière de procéder.

10. L'utilisation des locaux rendus disponibles par la suppression de la chaufferie et du local citerne n'a pas été esquissée ou présentée.

Arguments complémentaires :

1. Compte tenu de la réserve divers et imprévus de 41'505.- et des 10% précités nous arrivons à une marge de Fr. 120'000.- sur les 800'000.- de l'investissement prévu, soit 15%.
2. Afin de limiter les coûts... ce début de phrase se retrouve dans tous les sous-chapitres. Limiter les coûts ne doit pas être le leitmotiv de choix, mais bien investir devrait être le critère d'analyse.
3. Les travaux relatifs au collège sont planifiés pendant les vacances d'été. Les travaux relatifs à la salle de gym seront effectués en automne.

Nous avons une étude et des choix qui ne sont pas aboutis. Le point central de ce malaise est la date prévue pour la dépose des faux plafonds cet été.

De l'avis des spécialistes il n'y a pas d'urgence d'assainissement si les matériaux ne sont pas dégradés (conférence ingénieurs CSD lundi 15 mai à l'EPFL).

Le budget présenté ne permet pas la vérification : page 3 du préavis 67/05.

Je cite :

"Si l'étude conduit à la décision d'exécuter des travaux dépassant 2 millions, un appel d'offres sera fait pour répondre à la loi sur les marchés publics." Voir chapitre 6 du préavis 73/06 Suite des travaux : Notre mandataire, outre les études... analyse actuellement les solutions à mettre en œuvre pour le traitement des façades. Les travaux restant à effectuer feront l'objet d'un deuxième préavis qui devrait être présenté au Conseil communal en 2007.

Les amendements de la commission ad hoc sont importants. La manière d'aborder les choix et décisions doit être revue.

En conclusion, le rapport de la commission minoritaire vous recommande Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de reporter la décision d'engager les travaux :

1. A la date de présentation de budget global. Pour répondre à la loi sur les marchés publics.

Et de prendre en compte les propositions de la commission ad hoc :

2. Pour les équipements techniques et le choix des matériaux.
3. Pour les analyses d'utilisation future des combles en relation avec le nouveau collège.

Cugy VD, le 18 mai 2006.

Ph. Schmittler